



REUNION DES DELEGUES DE QUARTIER

MERCREDI 20 MAI 2026 A 18H30

Présents

Elus : Frédéric LODS, Gilles DEFOULOUNOUX, Daniel BONNAFOUS, Kévin FIORET

Personnel mairie : Christophe DE BARDIN (chef des services techniques), Pierre-Marie PRADALIE (policier municipal)

Délégués présents :

- Secteur 1 : Charles BOURGADE, Christophe GELIS
- Secteur 2 : Jean-Paul GARRIGUES, Fanely MONIN
- Secteur 3 : Jean-Jacques GORDIAS, Josiane ALBOUY
- Secteur 4 : Marie-Christine ROQUES, Jean-Yves PINEL, Grégory DURAND
- Secteur 5 : Brigitte PASSELAC, Liliane ADNET
- Secteur 7 : Claude CAPELLE, Marc LONCHAMBON
- Secteur 8 : Jean-Robert HOULMIERE, Huguette DEFOULOUNOUX, Nathalie CONCEPCION MORALES, Alain LEFAY

Délégués absents (excusés) :

- Secteur 6 : Michel MARTIN
- Secteur 7 : Anne FARGUES

Invité : Mr Jean-Claude RAMOND

Ordre du jour

- Accueil des nouveaux délégués de quartier ;
- Point de situation et attendus en début de mandat ;
- Stratégie de communication vers le bas et vers le haut ;
- Présentation par le 1^{er} adjoint des responsabilités en termes d'entretien de voirie et abords de voirie (fossés) ;
- Présentation dossier voisins vigilants ;

- Tour de table ;
- Discussions autour d'un verre de l'amitié.

1. Accueil des nouveaux délégués

Mot d'introduction et remerciement pour la participation massive des délégués.

Présentation individuelle des participants

2. Point de situation et attendus en début de mandat

Il n'y aura pas de miracles et certainement beaucoup de frustrations de ne pouvoir tout faire...

Les premiers objectifs à atteindre dans les mois à venir sont simples :

- Connaissance du dispositif par un maximum de Saixols ;
- Connaissance des délégués de quartier dans chaque secteur ;
- Faire remonter les doléances des habitants vers la mairie et plus précisément vers le responsable des délégués de quartier ;
- Faire remonter les problèmes constatés par les délégués (dépôts sauvages, nids de poules, luminaires qui ne fonctionnent plus, etc...).

Les problèmes de chaussées dégradées sur les bas-côtés, de fossés pas assez entretenus et de vitesse excessive sont récurrents et concernent l'ensemble de la commune. La mairie aura du mal à résoudre l'ensemble de ces problèmes mais ils méritent d'être relayés quand même...

NB : le responsable des délégués tiendra une main courante de tous les problèmes remontés.

3. Stratégie de communication vers le bas et vers le haut

La communication générale vers les habitants est à charge de la mairie relayée par les délégués de quartier. Elle fera l'objet d'une communication via FaceBook, sur le site de la mairie et dans le prochain flash.

Se faire connaître individuellement auprès des habitants de son secteur est à la charge des délégués soit par le « bouche à oreilles » soit par le biais de la distribution des flyers qui seront fournis par la mairie avec les renseignements individuels de chaque délégué.

- **Intervention du premier adjoint**

Gilles DEFOULOUNOUX (1^{er} adjoint) intervient afin d'apporter quelques précisions sur les responsabilités collectives en termes de voirie et d'entretien des fossés.

Il précise, quand la mairie le pourra, elle se fera prêter l'épareuse de la communauté des communes durant quelques jours et un agent de la mairie assurera la tonte des fossés.

- **Présentation dossier voisins vigilants**

Par manque de temps cette présentation sera faite lors de la prochaine réunion.

6. Tour de table

Mme ROQUES : lorsqu'un habitant doit faire des travaux d'entretien chez lui un courrier venant de la mairie sera peut-être plus efficace.

Réponse : dans la mesure du possible le délégué peut d'abord avoir une discussion avec l'intéressé. Si cette personne est fermée à la discussion effectivement c'est à la mairie d'intervenir.

Mr LONCHAMBON : ce n'est pas au délégué d'aller voir les personnes personnellement.

Réponse : le délégué n'a pas l'obligation, ni la vocation de se substituer à la mairie. C'est une démarche qui reste personnelle en fonction des situations ; Le rôle principal du délégué est de faire remonter l'information... mais il peut avoir un rôle de conciliateur dans son quartier.

Mr PINEL : lorsqu'un délégué fait remonter un problème urgent il faudrait que la mairie intervienne rapidement afin de prouver l'efficacité du dispositif.

Réponse : oui la mairie se doit d'être réactive dans ces cas-là. Et elle doit surtout communiquer vers le délégué pour l'informer de ce qui sera fait ou pas et dans quels délais.

Mme ROQUES : problème d'entretien des haies bordant le cimetière.

Réponse : les services de la mairie doivent être vigilants et intervenir de suite afin d'élaguer ce qui dépasse côté cimetière.

Mr DURAND : route de Sémalens lors de grosses pluies une falque d'eau se forme en raison du manque d'entretien d'un chemin qui n'est pas sur une propriété privée.

Réponse : la mairie doit voir à qui appartient ce chemin (privé ou communal).

Mr PINEL : constate régulièrement la présence de déchets et de bouteilles cassées route de Sémalens.

Réponse : prévenir la mairie dès constatation afin de faire procéder à l'enlèvement.

Mr HOULMIERE : son voisin qui est locataire est très négligent sur l'entretien de son jardin (déchets verts qui s'entassent, carcasses voiture et caravane, déchets divers...). C'est une nuisance avérée.

Réponse : le policier municipal encourage Mr HOULMIERE à solliciter un entretien avec monsieur le Maire qui a le pouvoir de police sur la commune et qui pourra éventuellement demander l'intervention des services concernés.

Mr LONCHAMBON : l'impasse des Saules ne possède pas à l'entrée d'un panneau de circulation signalant cette voie comme une impasse (panneau sur fond bleu).

Réponse : Gilles DEFOULOUNOUX précise que c'est une impasse privée et donc de la responsabilité des propriétaires. Néanmoins il va étudier la possibilité de faire installer ce panneau par la mairie.

Policier Municipal : rappelle l'existence de l'Opération Tranquillité Vacances qui permet de prévenir les services compétents des périodes d'absence (formulaire disponible sur le site de la mairie).

Chef des services techniques : rappelle qu'il existe un numéro de téléphone d'astreinte de la mairie pour les urgences en dehors des heures d'ouverture du secrétariat (06.79.41.55.16).

A 20h00 la réunion est terminée et le verre de l'amitié est offert à l'ensemble des participants.

Rédacteur : Frédéric LODS